



Conseil Communautaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES
L'OREE DE BERCE-BELINOIS

Mardi 10 juin 2014

Etaient Présents :

GOUHIER Sébastien, CHOPARD Michel, VASSEUR Jocelyne, GERAULT Stéphane, SCHIANO Fabienne, BEUCHER Rachel (Ecommoy), DUPONT Nathalie (présidente), LANGLOIS Bruno, FOURNIER Colette (Laigné en Belin), CHABAGNO Anne Gaëlle, CLEMENCE Jean-François (Marigné Lailé), PEAN Didier, BOYER Irène, NAUDON Miguel, ALBRECHT Rachel, LAGACHE Claudy (Moncé en Belin), BIZERAY Jean-Claude, PORTEBOEUF Cécilia (St Biez en belin), LECOMTE Bruno (St Gervais en Belin), PANNIER Olivier, BIGOT Yolande (St Ouen en Belin), LAMBERT Gérard, BOISSEAU Paul, SEBILLET Marie-Noëlle, PROU Stéphanie (Teloché) ; Conseillers communautaires.

Etaient excusés :

RAUDIN Isabelle (Ecommoy) donne pouvoir à CHOPARD Michel,
PLU Mathilde (St Gervais en Belin) donne pouvoir à LANGLOIS Bruno,
BOULAY Jean-Marie (St Gervais en Belin) donne pouvoir à LECOMTE Bruno.

Egalement présents :

PINEAU Olivier (Directeur de la CdC)
CHOPLAIN Arnaud (Responsable Environnement-développement durable)

M. PANNIER Olivier est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Madame DUPONT reprend le compte rendu du conseil du 13 mai 2014 et fait part d'une modification concernant le point n°7 sur les délégués au SMIDEN. Il faut noter M. Gérault Stéphane à la place de Mme Raudin Isabelle. Après avoir fait part de ces modifications, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Elle présente ensuite l'ordre du jour.

1/ Présentation du rapport annuel sur la qualité du service d'élimination des déchets

M. CHOPLAIN présente le rapport d'activités 2013 du service élimination des déchets et demande que celui-ci soit approuvé par le conseil communautaire.

Un nouveau format du rapport annuel de 60 pages est distribué. Il remercie le service communication de la CdC qui a réalisé cette plaquette qui regroupe l'ensemble des informations concernant les ordures ménagères, la collecte sélective, toutes les déchetteries. Un exemplaire sera à déposer à la mairie à la disposition des usagers.

Ceci exposé, après présentation du rapport, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2013 du service élimination des déchets, qui sera soumis à l'approbation des conseils municipaux.

2/ Présentation du rapport annuel sur la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

M. CHOPLAIN présente le rapport d'activités 2013 du SPANC et demande que celui-ci soit approuvé par le conseil communautaire.

Ceci exposé, après présentation du rapport, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2013 du SPANC, qui sera soumis à l'approbation des conseils municipaux.

3/ Répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pour 2014

M. PINEAU rappelle le principe de ce fonds qui permet de faire en sorte que les collectivités dites riches cotisent à un fond pour redonner à des collectivités dites pauvres. Il commente les documents envoyés avec la convocation.

Il fait part des autres hypothèses de répartitions possibles :

- entre les communes mais dans la limite de plus ou moins 20% avec un cadre fixé par les textes avec un vote à la majorité des 2/3 du conseil communautaire
- une répartition libre, avec un vote à l'unanimité.

Après discussion en commission Finances, il est proposé au conseil de prendre une délibération maintenant la répartition de droit commun du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Les montants sont les suivants :

Ecommoy :	46 405 €
Laigné en Belin :	28 292 €
Marigné Laillé :	24 288 €
Moncé en Belin :	38 407 €
St Biez en Belin :	11 566 €
St Gervais en Belin :	30 348 €

St Ouen en Belin : 20 693 €

Teloché : 39 319 €

CDC :101 893 €

Total : 341 211 €

M. LECOMTE ajoute qu'il serait bien pour les années à venir que la commission Finances examine plus précisément cela car si la collectivité est dite pauvre par rapport aux autres communauté de communes, il n'y a aucune raison pour que les communes membres soient plus riches que les autres communes membres des autres CdC. Il y a un équilibre à trouver.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de maintenir, pour 2014, la répartition de droit commun du reversement du FPIC, telle qu'indiquée ci-avant.

4/ Adoption des tarifs de la piscine proposés par Prestalis pour 2014-2015

M. BOISSEAU expose que comme c'est le cas depuis 2012 également, il est proposé au Conseil d'approuver les nouveaux tarifs de la piscine proposés par Prestalis, la société gestionnaire, pour l'année scolaire 2014-2015. En application du contrat de délégation, la hausse appliquée pourrait être de 4 %. Prestalis propose une hausse moyenne de 2 %. Par ailleurs, Prestalis sollicite la possibilité de créer 3 nouveaux tarifs portant sur un circuit Aquatraining mis en place à la rentrée.

M. PEAN s'interroge sur le prévisionnel prévu de 48 classes. Si toutefois s'ajoutaient les scolaires de la commune de Moncé, on arriverait à 32 classes. Le fait de ne pas avoir atteint le prévisionnel, fait que la CDC doit payer une pénalité de 19 771 €. Il souhaiterait savoir comment cela a été calculé ?

M. PINEAU répond qu'il avait été pris en compte toutes les classes grandes sections, CP, CE1 et CE2 du territoire.

M. PEAN demande si cela ne peut pas être renégocié avec le prestataire ainsi que le coût élevé.

M. GOUHIER explique que le chiffre de 48 classes avait été basé sur la fréquentation des écoles d'Ecommoy qui était très large puisque la piscine était municipale. La commune envoyait donc toutes ses classes. A partir du moment où la piscine est devenue communautaire, la commune a envoyé le même nombre de classe que les autres communes mais plus toutes les classes.

M. PINEAU demande si en diminuant le prix des 1 545 € pour les scolaires, est ce qu'il y aurait plus de classes à fréquenter la piscine ?

Mme DUPONT pense qu'il serait intéressant de voir au sein des différentes communes du territoire si en baissant les tarifs il y aurait des participations supplémentaires.

M. NAUDON répond que la question leur a déjà été posée. Elles sont bien entendues d'accord car cela permettrait de passer moins de temps sur la route. La commune est prête à envoyer 6 classes à la rentrée prochaine mais il faut que toutes les communes jouent le jeu de manière à diminuer les 19 771 € de pénalité.

Mme CHABAGNO demande si la commission Finances pourrait rédiger une note pour les communes de façon à en discuter avec les écoles.

Mme DUPONT décide qu'un groupe de travail soit fait entre des membres de la commission développement culturel et sportif, Finances et la société Prestalis. Ce groupe de travail est composé de M. Pean, M. Boisseau, Mme Raudin, Mme Plu, Mme Dupont, Mme Chabagno.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide par 24 voix Pour et 2 abstentions d'approuver la grille tarifaire proposée par Prestalis pour 2014-2015, y compris les nouveaux tarifs « Aquatraining ».

5/ Adoption des tarifs de l'école de musique pour 2014-2015

M. BOISSEAU expose qu'il est proposé au Conseil de voter les tarifs de l'école de musique pour l'année 2014-2015. La commission, au regard du calendrier très serré, propose de maintenir les tarifs votés l'an dernier, en apportant seulement les corrections nécessaires soit :

- Préciser « Instrument seul ou supplémentaire »,
- Ajouter des tarifs « Cours découverte »,
- Préciser « Cours adulte »,
- Préciser « Pratiques collectives seules ».

Mme ALBRECHT n'est pas d'accord car les cours de chants augmentent sur toutes les tranches. En 2013 sur le tarif pour 3 personnes de la tranche 5, on passe de 645 € à 657 €. Pour le cursus complet, on passe de 382 € à 390 €.

M. PINEAU répond que c'est une erreur qui va être corrigée.

Mme ALBRECHT demande pourquoi les habitants extérieurs de la CdC paient le même prix que quelqu'un qui est en tranche 5 et qui paie des impôts sur la CdC.

M. LANGLOIS répond que pour les deux personnes concernées, une habite sur la commune de Guécélard et l'autre a commencé son cursus et est partie sur la CdC voisine en cours d'année. Il ne peut donc pas être établi de tarif préférentiel pour des personnes inscrites pour la même pratique.

Mme BEUCHER demande des explications concernant les tarifs 2014-2015 pour 1 et 2 personnes cursus adulte qui sont nettement moins chers que les tarifs 2013-2014.

M. PINEAU répond que c'est l'addition de tarif FM seule et instrument seul.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte :

- par 18 voix Pour et 9 abstentions, de maintenir à l'identique les tarifs 2013/2014
- par 16 voix Pour et 11 abstentions, d'ajouter ces tarifs « Coursus découverte » tels que proposés.

6/ Vente d'une parcelle à la SARL Le Jardin du Prieuré

M. GOUHIER expose que la Commission Développement Economique et les membres du Bureau communautaire du précédent mandat ont émis un avis favorable à la vente de la parcelle ZM1 située à l'entrée de la future zone d'activités à Ecommoy. Un accord à 15 € le m² a été trouvé entre les parties. La surface est de 4 882 m².

Une estimation des domaines a été faite en février dernier. Il en ressort que la valeur vénale du bien de l'ensemble immobilier peut être évalué à 73 000 €.

Aussi, il est proposé la vente de cette parcelle au prix de 15 € le m² au profit de M DEFERAUDY ; les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé de confier le dossier à Maître Guyon à Ecommoy.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité la vente, au prix de 73 000 €, de la parcelle cadastrée ZM n°1 située au lieu dit Le Cruchet à Ecommoy au profit de la SARL Le Jardin du Prieuré et autorise la présidente ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer l'acte correspondant et, d'une manière générale, tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

7/ Contrat pour la collecte de mobilier

M. CHOPLAIN expose qu'il est proposé au conseil d'autoriser la signature d'un contrat avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la mise en œuvre d'une valorisation des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA), avec un soutien financier apporté à la CdC par Eco-mobilier.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité la présidente à signer ce Contrat Territorial de Collecte du Mobilier avec Eco-Mobilier.

8/ Convention avec le CIAS pour une intervention de l'école de musique

Mme DUPONT propose au conseil d'autoriser la signature d'une convention entre la CdC et le CIAS prévoyant la mise à disposition d'un enseignant de l'école de musique au CIAS pour 16 heures pour une intervention auprès des préados du 21 au 25 juillet à Laigné.

Le coût qui serait facturé au CIAS correspond au coût salarial de 32.48 € bruts chargés soit un coût pour 16 heures de 519,68 €.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser la présidente à signer cette convention prévoyant la facturation par la CdC au CIAS d'un montant de 519,68 € pour mise à disposition d'un enseignant de l'école de musique.

9/ Modifications dans la composition des commissions

Mme DUPONT expose qu'il est proposé au conseil de compléter et modifier la composition des commissions créées à la dernière séance. Les modifications proposées par les communes sont les suivantes :

- Développement économique - emploi - formation :

Ajouter : DUPONT Nathalie (Laigné en Belin)
HUMEAU Olivier (Laigné en Belin)
DUBE Emmanuel (Laigné en Belin)
CRESPIN Jérôme (Marigné Laillé)

- Finances - Mutualisation - Achats groupés :

Ajouter : HUMEAU Olivier (Laigné en Belin)
LANGLOIS Bruno (Laigné en Belin)
CHARGELEGUE Eric (Marigné Laillé)

- Développement culturel et sportif :

Ajouter : FOUQUERAY Dominique (Laigné en Belin)
GRES Anne (Laigné en Belin)

- Aménagement de l'espace - Urbanisme :

Ajouter : PRUNIER Jean Luc (Laigné en Belin)
BARTHES Renaud (Laigné en Belin)
LOISEAU Géraldine (Laigné en Belin)
BLIN Audrey (Marigné Laillé)

- Voirie

Ajouter : FOUQUERAY Dominique (Laigné en Belin)
FOLLENFANT Dominique (Laigné en Belin)
VASSEUR Stéphane (Marigné Laillé)

- Environnement - Développement durable - Assainissement :

Remplacer : HOUSSAY Christelle par LAMBERT Gérard (Teloché)

Ajouter : FOLLENFANT Dominique (Laigné en Belin)
LANGLOIS Bruno (Dominique)
JOSEPH Stéphanie (Marigné Laillé)

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité les modifications proposées ci-dessus.

10/ Modifications des délégués au SMIDEN

Mme DUPONT propose au conseil de procéder au remplacement en tant que déléguées au SMIDEN de :

- Mme Rachel Albrecht par M. Christophe Bouget (Moncé),
- Mme Anne Gaëlle Chabagno par M. Guillaume Carreau (Marigné Laillé).

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité les modifications proposées ci-dessus.

11/ Proposition de membres de la commission intercommunale des impôts directs

M. PINEAU expose qu'il est demandé au conseil de délibérer avant le 20 juin afin de proposer 20 personnes susceptibles d'être membres de la commission intercommunale des impôts directs.

Suite au courrier transmis le 30 avril, les communes d'Ecommoy, Laigné, St Biez et St Ouen ont transmis leur proposition. Il nous manque donc les propositions de Marigné-Laillé, Moncé, St Gervais et Teloché (pour rappel, 2 commissaires titulaires et 2 suppléants).

A défaut des 20 noms, c'est la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) qui composera elle-même la commission.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité de transmettre la liste proposée par la CdC à la DDFIP.

12/ Remise en débat de la question des transferts de pouvoirs de police spéciale

M. PINEAU informe que la loi du 16 décembre 2010 a prévu un transfert automatique de certains pouvoirs de police quand les compétences correspondantes ont été transférées à une structure intercommunale.

Pour notre CdC, cela concerne les déchets, les gens du voyage et l'assainissement non collectif.

Lors de chaque début de mandat, les maires ont un délai de 6 mois pour s'opposer à ce ou ces transferts. Dans ce cas, la présidente peut conserver les pouvoirs de police sur les autres communes ou décider de ne les exercer nulle part.

Les maires ont donc jusqu'au 15 octobre pour s'opposer à ces transferts. Au courrier de ce jour, a été reçue l'opposition du maire de St Biez en Belin.

Une proposition de courrier sera envoyée dans chaque commune.

13/ Information sur les décisions prises par délégation

Bureau : délibération pour une demande de subvention au Pays pour l'achat de composteurs, à hauteur de 50% du reste à charge.

Présidente : - versement d'une indemnité de stage de 436.05 € par mois à Emilie Galasso et Georgiana Le Padatu. La durée du stage est de 2 mois.

- de maintenir le montant des crédits alloués à 1 000 € pour 2014.

La liste des engagements a été jointe à la convocation.

Aucune remarque n'est formulée.

14/ Questions d'actualité

M. PINEAU informe qu'il a reçu une demande du syndicat du SCOT pour désigner 1 ou 2 élus en plus de M. Lecomte parmi les délégués du SCOT pour siéger à la commission « Suivi et mise en œuvre du SCOT ». Il est proposé M. Pean Didier et M. Gérauld Stéphane.

Mme CHABAGNO informe que différentes réunions sur la réforme des rythmes scolaires ont eu lieu suite à l'assouplissement proposé par M. Hamon. Chaque commune a soumis sa synthèse au comité de pilotage. Ecommoy, Teloché, Marigné, Laigné, St Gervais ont opté pour 4 fois 45 mn, les communes de St Ouen et de St Biez ont souhaité bénéficier de l'assouplissement permettant un regroupement sur un après-midi. Elle laisse la parole à la commune de Moncé pour exposer leur hypothèse qui se trouve hors cadre.

M. NAUDON explique qu'après différentes réunions avec les parentes d'élèves, directeurs d'écoles et enseignants, la solution hors cadre qui avait été retenue était le vendredi après-midi.

Lors du dernier comité de pilotage, M. Kieffer a présenté les choix retenus par St Ouen (jeudi après-midi), St Biez (Mardi après-midi), Moncé (vendredi après-midi). Cela a créé une réaction assez vive de la part des communes comme quoi, il n'y avait pas d'équité. De plus, la commune souhaite expérimenter deux rythmes différents, un pour l'école maternelle et un autre pour l'école primaire.

Un débat est lancé.

Après discussion, les membres du conseil ne valident pas la demande de la commune de Moncé en Belin. Ce cadre défini avec le mardi après-midi, jeudi après-midi ou 45 minutes en fin de journée doit être respecté.

M. PEAN demande quelle est la position de la CdC quant au site de l'imprimerie IPS afin de protéger ce site.

M. PINEAU répond que la CdC, en matière économique, n'a compétence que pour les 3 zones communautaires et non pas une compétence générale sur le territoire. Ce serait une réflexion à mener.

Mme DUPONT propose que ce point soit abordé en commission développement économique dès que possible.